

► **Compte rendu des travaux**

7C**Conférence internationale du Travail – 113^e session, Genève, 2025**Date: 3 juillet 2025

Séance plénière: Résultat des travaux de la Commission chargée de la discussion générale sur la promotion de transitions vers la formalité

Table des matières

	Page
Résultat des travaux de la Commission chargée de la discussion générale sur la promotion de transitions vers la formalité: Présentation et discussion.....	3
Résolution et conclusions relatives à la discussion générale concernant les moyens de remédier à l'informalité et de promouvoir la transition vers la formalité en faveur du travail décent.....	19

Jeudi 12 juin 2025, 17 h 15

Président: M. Moyo

Résultat des travaux de la Commission chargée de la discussion générale sur la promotion de transitions vers la formalité: Présentation et discussion

Le Président

(original anglais)

Avant d'achever ses travaux pour la journée, la Conférence doit encore examiner un dernier point de son ordre du jour, à savoir l'adoption du résultat des travaux de la Commission chargée de la discussion générale sur la promotion de transitions vers la formalité. Le texte de la résolution proposée, qui contient les conclusions de la commission, figure dans le [Compte rendu des travaux n° 7A](#). Le résumé des débats de la commission figure quant à lui dans le [Compte rendu des travaux n° 7B](#).

Je souhaite la bienvenue aux membres du bureau de la commission, à savoir M. Dogoh (Côte d'Ivoire), président, M. Ahmed (Bangladesh), vice-président employeur, et M. Baah (Ghana), vice-président travailleur. La rapporteure est M^{me} Mbouzie Ahanda épouse Abah (Cameroun).

Je donne d'abord la parole à la rapporteure afin qu'elle nous présente le résultat des travaux de la commission. Les membres du bureau prendront ensuite la parole chacun à leur tour.

M^{me} Mbouzie Ahanda épouse Abah

(original anglais)

Rapporteure de la Commission chargée de la discussion générale sur la promotion de transitions vers la formalité

C'est un grand honneur pour moi que de présenter à la Conférence, pour adoption, la résolution et les conclusions proposées par la Commission chargée de la discussion générale sur la promotion de transitions vers la formalité. Permettez-moi tout d'abord de remercier la commission pour la confiance qu'elle m'a accordée en me nommant rapporteure. Le thème de cette discussion, l'économie informelle, pose des problèmes importants pour la réalisation des droits des travailleurs – y compris les principes et les droits fondamentaux au travail et l'accès à une protection sociale adéquate – et leurs conditions de travail. Comme chacun sait, l'économie informelle est un aspect essentiel du monde du travail. Son ampleur varie beaucoup selon les pays et les régions, mais toutes les économies sont concernées. À l'échelle mondiale, plus de 2 milliards de travailleurs occupent un emploi informel, ce qui représente près de 58 pour cent de l'emploi global.

Cette question prend une résonance toute particulière sur le continent qui est le mien, l'Afrique, et plus encore dans mon pays, le Cameroun. En 2006, à la suite d'une évaluation de la conjoncture économique et dans le but d'accélérer la reprise, le gouvernement a décidé de créer un ministère chargé des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat, conscient du potentiel de ce secteur en matière de création d'emplois et de croissance s'il est correctement réglementé. Neuf ans après cette décision, l'OIT a adopté la recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle,

2015. Dix ans après l'adoption de cette recommandation, la discussion sur la promotion de transitions vers la formalité s'impose comme une nécessité et arrive à point nommé. Elle rappelle combien il importe que l'OIT et ses mandants continuent de réfléchir à la question et de mesurer les progrès accomplis ainsi que les résultats obtenus dans l'action menée pour relever ce défi mondial. L'économie informelle, bien que très développée dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, concerne toutes les régions du monde, y compris les pays à revenu élevé. Cette discussion offre en outre aux mandants de l'OIT une occasion cruciale de bien comprendre les répercussions de la pandémie de COVID-19 en la matière.

Au cours de ces deux dernières semaines, la commission a axé ses débats sur quatre points: les principaux facteurs de l'informalité, qui ont été examinés et approuvés; les enseignements tirés de la mise en œuvre de la recommandation n° 204 par les pays; les initiatives innovantes lancées au niveau national, y compris un certain nombre de nouvelles approches qui ont pris de l'ampleur, à la faveur d'évolutions récentes propres à remédier à l'informalité et à promouvoir la transition vers la formalité; les mesures prioritaires que les mandants de l'OIT et le Bureau devraient prendre pour s'attaquer aux causes profondes de l'informalité et promouvoir la transition vers la formalité, notamment par la recherche et les données, le renforcement des capacités, le leadership et les partenariats stratégiques.

Au total, la commission a tenu 11 séances plénières, dont une séance prolongée. De son côté, le groupe de rédaction s'est réuni à six reprises. Le nombre de séances et les 76 amendements soumis témoignent de l'effort collectif que nous avons déployé pour aboutir à l'élaboration de conclusions exhaustives.

Nos discussions ont été fructueuses – très franches, directes et constructives – et toujours empreintes d'un véritable esprit de dialogue social. La commission a pu mener à bien ses travaux et parvenir à un consensus grâce au travail inlassable de son président, Son Excellence Franck Dogoh, de la Côte d'Ivoire, qui a conduit les débats avec une efficacité hors pair, une bienveillance sincère et un sens aigu de la diplomatie, favorisant ainsi un climat de confiance entre tous les participants. Je tiens à lui exprimer toute ma gratitude pour ses conseils avisés, ses contributions éclairées et son engagement sans faille qui ont contribué à un dialogue fertile et enrichissant.

Le résultat obtenu est également le fruit du travail des deux vice-présidents, M. Farooq Ahmed, représentant du groupe des employeurs, et M. Anthony Baah, représentant du groupe des travailleurs, ainsi que des membres gouvernementaux. Je remercie tous les membres de la commission pour l'engagement dont ils ont fait preuve et pour leur contribution constructive. Je salue également le dévouement des membres du groupe de rédaction, qui a soumis à la commission un projet de conclusions pour discussion.

Permettez-moi également de saluer le Bureau pour le travail considérable qu'il a fourni afin d'établir et de présenter un rapport exhaustif et axé sur l'avenir. Je tiens à remercier en particulier la représentante du secrétaire général, M^{me} Celeste Drake, le représentant adjoint du secrétaire général, M. Frédéric Lapeyre, la coordonnatrice de la commission, M^{me} Margherita Licata, l'experte principale, M^{me} Florence Bonnet, ainsi que l'ensemble du personnel technique et du personnel de coordination du secrétariat, y compris les experts, les traducteurs, les interprètes, les rapporteurs, les procès-verbalistes, les techniciens et le personnel administratif, pour leur contribution et leur appui inestimables.

Les conclusions proposées sont structurées en trois parties. La partie I, intitulée «Remédier à l'informalité en ne laissant personne de côté: il est urgent d'agir», sert de cadre à la discussion en présentant des données brutes qui soulignent à la fois l'ampleur du défi posé par la transition et les déficits de travail décent dans l'économie informelle. Elle met

délibérément l'accent sur les groupes particulièrement exposés et les obstacles auxquels ils se heurtent, et se termine par une analyse des facteurs multiples et interdépendants de l'informalité qui nécessiteront l'attention des Membres dans les années à venir. La partie II, intitulée «Accélérer la mise en œuvre de la recommandation n° 204: Principaux enseignements à retenir», énumère les conditions préalables de la transition vers la formalité et passe en revue les évolutions récentes propices à la promotion de la formalisation. La partie III, intitulée «Faire progresser le travail décent grâce à une transition vers la formalité, en ne laissant personne de côté» contient une série de recommandations destinées à orienter les mesures prises par les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs, avec l'appui du BIT, en vue de renforcer l'action menée pour assurer l'application effective de la recommandation n° 204 et veiller à ce que personne ne soit laissé de côté. Elle réaffirme le leadership assuré par l'OIT à l'échelle mondiale pour ce qui est de promouvoir une transition vers la formalité à tous les niveaux – mondial, régional et national – grâce à l'appui technique du Bureau et à ses orientations stratégiques, à ses travaux de recherche, ses données, ses activités de renforcement des capacités et ses partenariats.

Pour finir, je voudrais dire que je suis intimement convaincue que les conclusions issues de notre discussion contribueront grandement à orienter et à renforcer l'action collective menée pour remédier à l'informalité et promouvoir la transition vers la formalité. Aussi ai-je maintenant l'honneur et le privilège de soumettre à la Conférence internationale du Travail, pour adoption, la résolution proposée dans laquelle figurent les conclusions relatives à la discussion générale concernant les moyens de remédier à l'informalité et de promouvoir la transition vers la formalité en faveur du travail décent.

M. Ahmed

(original anglais)

Vice-président employeur de la Commission chargée de la discussion générale sur la promotion de transitions vers la formalité

Permettez-moi tout d'abord d'adresser mes plus sincères remerciements à l'OIT pour avoir placé cette question fondamentale à l'ordre du jour de la 113^e session de la Conférence internationale du Travail qui doit prendre fin demain. Je voudrais aussi féliciter chaleureusement le groupe des travailleurs et les gouvernements pour leur participation active, constructive et visionnaire tout au long des discussions. Tous les mandants tripartites se sont montrés exemplaires dans la recherche d'un consensus, ce qui est fort appréciable. Au nom du groupe des employeurs, je dis simplement merci à chacun et chacune d'entre vous.

En cette fin de Conférence, nous tenons à réaffirmer notre ferme volonté de faire progresser la mise en œuvre des conclusions en cours d'adoption concernant les moyens de remédier à l'informalité et de promouvoir la transition vers la formalité en faveur du travail décent. Voilà une décennie que la recommandation n° 204 a été adoptée, mais l'informalité, qui concerne près de 60 pour cent des travailleurs et 80 pour cent des entreprises dans le monde, demeure généralisée. Le défi qui se présente à nous est structurel, complexe et en constante évolution. Pour le surmonter, il faudra non seulement une volonté politique renouvelée, mais aussi des stratégies concrètes, adaptées aux différents contextes et susceptibles de générer des résultats quantifiables. Nous nous félicitons donc que ces conclusions soient fortement orientées vers la mise en œuvre. Loin de simplement réaffirmer des préceptes normatifs, elles mettent à juste titre l'accent sur la nécessité d'appuyer les stratégies nationales et sectorielles, les réformes institutionnelles et les mesures susceptibles d'induire de réels changements sur le terrain.

Les employeurs sont fermement convaincus que la transition vers la formalité doit être menée par les entreprises et axée sur la productivité. Si l'informalité persiste, ce n'est nullement parce que les travailleurs ou les entreprises l'ont voulu ainsi, mais parce que les incitations à intégrer l'économie formelle et les perspectives offertes par ce secteur ne suffisent pas à absorber tous les travailleurs. Garantir un développement pérenne des entreprises, en particulier des micro, petites et moyennes entreprises, est essentiel pour inverser cette tendance. Afin que la formalisation porte ses fruits, nous devons réduire les coûts et simplifier les démarches auxquels font face les entreprises, clarifier la réglementation, améliorer l'accès aux financements et aux marchés, promouvoir le développement des compétences et renforcer les services d'aide au développement des entreprises. C'est dans ces conditions que des emplois décents et formels pourront naître et perdurer.

Nous apprécions par ailleurs l'équilibre qui a été trouvé entre les mesures tendant à faciliter la formalisation, à prévenir l'informalité et à promouvoir la création d'emplois décents dans l'économie formelle. Cette perspective globale est cruciale, particulièrement en cette époque de grands bouleversements sur le plan démographique, technologique et dans les chaînes d'approvisionnement et de valeur. Nous saluons l'appel à élaborer, en consultation avec les mandants tripartites, une feuille de route globale et assortie de délais en vue d'une formalisation effective. Cette feuille de route, qui devrait prévoir des objectifs à court, moyen et long terme, ainsi qu'un cadre clair aux fins de son suivi, sera cruciale pour aider les États Membres à traduire les orientations formulées en actions concrètes.

Dans le même temps, il importe que les activités menées à l'appui de la formalisation demeurent voulues par les pays et adaptées à leur situation réelle, et qu'elles respectent les cadres juridiques, les structures économiques et les capacités institutionnelles. À cette fin, une coordination efficace, des diagnostics avisés et des investissements ciblés seront essentiels. En outre, nous n'insisterons jamais assez sur l'importance du consensus tripartite pour faire progresser le principe de diligence raisonnable, la classification des emplois et les mécanismes d'établissement des salaires, entre autres questions. Nous tenions par ailleurs à réaffirmer que les libellés convenus au niveau international et les instruments existants, notamment la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, de même que les résultats des réunions d'experts, doivent servir de base aux travaux futurs. Les chevauchements inutiles avec les travaux d'autres commissions et d'autres instances sont par ailleurs à éviter si l'on souhaite préserver la cohérence des politiques et limiter le risque de se retrouver confrontés, au cours des discussions, à des approches incohérentes ou redondantes.

Les conclusions contiennent un large éventail de points d'entrée susceptibles d'appuyer concrètement la transition vers la formalité, ce qui inclut la promotion de systèmes numériques intégrés destinés à simplifier l'enregistrement et le contrôle, l'extension de la protection sociale et des services publics aux groupes qui en sont privés et le renforcement de l'administration du travail. Nous nous félicitons tout particulièrement de l'accent mis sur l'environnement favorable à la transition vers la formalité, les incitations fiscales et réglementaires et l'appui à la modernisation des entreprises. Ces leviers, s'ils sont bien actionnés, pourront générer à la fois de la croissance économique et du progrès social.

Il est également nécessaire de mettre en place des interventions ciblées pour atteindre les personnes les plus touchées par l'informalité, notamment les femmes, les jeunes, les migrants et les travailleurs vulnérables dans différents secteurs. Ces initiatives doivent toutefois reposer sur des partenariats, être guidées par les principes d'inclusion et de responsabilités partagées, et mobiliser les capacités des gouvernements, des organisations de travailleurs et des organisations d'employeurs. Nous saluons l'engagement pris par l'Organisation de soutenir les mandants en favorisant l'assistance technique, la production de

données et l'apprentissage entre pairs. Il sera tout particulièrement important de renforcer les capacités des systèmes statistiques nationaux et des institutions du marché du travail en vue de suivre l'avancée des progrès, de repérer les points de blocage et de concevoir des interventions mieux étayées. Nous encourageons l'Organisation à garantir que son soutien demeure pragmatique, adapté aux besoins des États Membres et axé sur la mise en œuvre. En outre, nous souscrivons à la proposition tendant à inclure dans le programme et le budget de l'OIT un résultat distinct sur la formalisation, et invitons le Bureau à renforcer sa collaboration avec l'ensemble des entités des Nations Unies, les institutions financières et les banques de développement afin de mobiliser les ressources nécessaires. La formalisation requiert des investissements soutenus, des capacités institutionnelles et une mise en conformité avec les stratégies nationales de développement au sens large.

À compter de maintenant, faisons en sorte que la concrétisation de nos engagements devienne une priorité collective. Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre pendant une décennie encore. La formalisation n'est pas une simple formalité juridique ou administrative, c'est un impératif de développement qui repose sur le dynamisme économique, la confiance dans les institutions et une gouvernance inclusive. Nous avons toujours à cœur d'œuvrer, aux côtés des partenaires sociaux et de l'Organisation, à l'instauration de stratégies de formalisation fondées sur la durabilité des entreprises, la productivité, la croissance et le travail décent. Dans cette perspective, nous devons mobiliser des méthodes éprouvées, des mesures réalisables à différentes échelles et des conditions propices à la réussite, ainsi que des réformes concrètes et génératrices de réelles incitations à la formalisation. Veillons à ce que les résultats de ces discussions ne restent pas lettre morte mais se traduisent en actions concrètes et en changements durables pour les travailleurs, les entreprises et les pays du monde entier.

M. Baah

(original anglais)

Vice-président travailleur de la Commission chargée de la discussion générale sur la promotion de transitions vers la formalité

Je m'exprime aujourd'hui au nom des travailleurs pris au piège de l'économie informelle, qui sont plus de 200 millions dans le monde; au nom des femmes qui travaillent sans protection ni reconnaissance; au nom des jeunes et des travailleurs migrants qui trop souvent ne jouissent pas des droits fondamentaux; et au nom des millions de travailleurs qui contribuent quotidiennement à l'économie sans avoir accès à la sécurité, à des conditions de travail décentes ni à la possibilité de se faire entendre ainsi qu'ils le méritent. Je parle aussi au nom de celles et ceux d'entre nous qui ont grandi cernés par l'informalité, qui ont vu les membres de leurs familles, leurs amis et leurs voisins travailler de longues heures sans avoir de contrat de travail ni de protection sociale et sans être équitablement rémunérés. Telle est la réalité pour nombre de représentants travailleurs qui ont participé aux délibérations de notre commission, et c'est pourquoi nos travaux revêtaient un tel caractère d'urgence.

L'informalité n'est pas un phénomène nouveau. Depuis l'adoption de la recommandation n° 204, nous avons constaté que l'informalité n'était pas simplement un problème hérité du passé, mais qu'il s'agissait d'une caractéristique persistante du marché du travail dans notre économie mondialisée et que, bien trop souvent, elle était délibérément entretenue pour contourner les responsabilités, réduire les coûts et reporter les risques sur les travailleurs.

L'informalité est présente dans l'agriculture, le travail domestique, la construction, les transports, les mines et, de plus en plus, l'économie des plateformes. Elle n'est plus réservée

aux pays à faible revenu; elle a aussi gagné les pays à revenu élevé, du fait de la classification erronée des emplois, de pratiques contractuelles abusives en matière de sous-traitance et du travail non déclaré. En Afrique, plus de 85 pour cent des travailleurs opèrent dans l'économie informelle. En Asie et dans le Pacifique, ce chiffre atteint près de 70 pour cent. L'informalité atteint des proportions alarmantes dans de nombreuses régions du monde, et ce, alors qu'elle est synonyme d'absence de droits et de protection sociale, de moyens de subsistance incertains, de conditions de travail dangereuses et d'absence de recours. L'informalité affaiblit les fondements du travail décent et entrave les progrès vers l'égalité et le développement.

Toutefois, en dépit de ces difficultés, je suis fier d'annoncer que cette discussion générale a abouti à un résultat important et constructif qui rend compte de la réalité de l'informalité dans toute sa diversité et sa complexité. Nous sommes parvenus à prendre en considération les nombreux travailleurs concernés, des travailleurs migrants aux travailleurs ruraux et agricoles en passant par les travailleurs domestiques, les travailleurs à domicile, les travailleurs du soin et les auxiliaires de vie, les vendeurs ambulants, les agents de recyclage et les ramasseurs de déchets, et les travailleurs de la construction et des mines. Ces travailleurs sont trop souvent dans un angle mort des politiques publiques. Aujourd'hui, ils sont visibles et expressément nommés.

Nous avons aussi pris acte des principaux facteurs d'informalité, qui englobent aussi bien la non-déclaration du travail et le non-versement des cotisations de sécurité sociale que la stigmatisation et le harcèlement dont les travailleurs informels font l'objet dans l'espace public. Nous avons obtenu que soient expressément mentionnés les obstacles structurels et juridiques qui maintiennent les travailleurs dans l'informalité, notamment l'absence de mesures de contrôle et de mise en conformité appropriées, le manque de services de soin, les lois migratoires restrictives, la non-reconnaissance des compétences ou des qualifications, et la persistance de la discrimination fondée sur le genre. Nous avons réaffirmé le rôle central que jouent les politiques publiques tenant compte des considérations de genre. Les femmes sont expressément mentionnées parmi les groupes les plus exposés à l'informalité, et les conclusions encouragent l'adoption de mesures visant à remédier aux disparités entre hommes et femmes et à étendre la protection. Il ne s'agit pas seulement d'une question d'équité; c'est aussi un enjeu de justice sociale et économique.

Nous nous sommes conjointement engagés à renforcer la résilience climatique des travailleurs de l'économie informelle et avons réaffirmé combien il importait d'accompagner les efforts de formalisation de mesures en faveur d'une transition juste. La transition vers des économies plus écologiques devrait offrir des possibilités de création d'emplois décents et formels pour tous. Il y a également lieu de souligner que nous avons reconnu la nécessité de remédier à la classification erronée des emplois, une tactique de plus en plus souvent utilisée pour priver de leurs droits les travailleurs des plateformes et d'autres travailleurs engagés dans des formes atypiques d'emploi. Les conclusions préconisent l'application d'une réglementation efficace pour faire en sorte que les relations de travail soient dûment reconnues et protégées. Elles réaffirment également la nécessité d'accroître les financements publics et les stratégies nationales pour créer des emplois formels ouvrant droit à une protection sociale. Elles encouragent la coopération et la solidarité internationales, et tiennent compte du fait que la formalisation nécessite des fonds, des moyens et des engagements nationaux assortis de délais d'exécution.

Dans le cadre de cette discussion, nous avons obtenu la reconnaissance de la liberté syndicale et de la négociation collective en tant que droits fondamentaux habilitants, indispensables pour faire en sorte que les travailleurs de l'économie informelle soient mieux représentés et se fassent davantage entendre, ainsi que pour faciliter la transition vers

l'économie formelle. Nous devons à présent agir pour renforcer le droit des travailleurs informels de s'organiser et de s'affilier à des syndicats ainsi que leur droit d'être reconnus en tant que partenaires sociaux et d'être associés à ce titre à toutes les étapes du processus de formalisation. Porter leur voix – notre voix – est essentiel. Nous savons que la formalisation est possible. Nous avons constaté, à travers divers exemples, les progrès qui pouvaient être accomplis lorsque les gouvernements, les employeurs et les travailleurs s'allient pour élaborer des politiques inclusives, adéquatement financées et soutenues par la volonté politique nécessaire.

Pour dire les choses clairement, cette discussion ne doit pas rester sans suite. Nous devons à présent continuer à œuvrer pour parvenir à une formalisation pleine et entière. La recommandation n° 204 et les principes directeurs qu'elle contient doivent nous guider dans cette tâche et servir de cadre à notre action. Ces principes doivent être mis en pratique dans le cadre d'approches intégrées qui promeuvent les droits des travailleurs, étendent la protection sociale et font progresser le travail décent pour tous. Les conclusions définissent un cadre solide sur lequel les gouvernements pourront s'appuyer pour élaborer et financer des stratégies nationales ambitieuses et assorties de délais, en étroite coopération avec les partenaires sociaux. Elles engagent aussi les gouvernements à développer des systèmes de protection sociale universelle qui soient adéquats et fondés sur les droits et la solidarité. Nous souhaitons que soit instauré un salaire vital, conformément aux conclusions de la réunion d'experts de l'OIT sur les politiques salariales, y compris le salaire vital, tenue en février 2024, et que soient mises en place des politiques qui garantissent des conditions de travail décentes, y compris en matière de sécurité et de santé au travail.

Nous avons fait des progrès – et je voudrais remercier, au nom des collègues qui m'accompagnent, les délégués gouvernementaux et employeurs qui nous ont aidés à aboutir à ce résultat – mais nous avons encore beaucoup à faire. La formalisation signifie reconnaître les droits, la dignité et la contribution de la majorité des travailleurs de la planète. Nous ne pouvons tout simplement pas espérer construire des économies qui soient inclusives, durables et équitables si elles reposent sur l'informalité; nous ne le pouvons pas. Faisons de ce résultat une étape décisive. Honorons le mandat confié à cette commission en prenant des mesures concrètes et en avançant ensemble vers un avenir du travail qui ne laisse personne de côté.

M. Dogoh

Président de la Commission chargée de la discussion générale sur la promotion de transitions vers la formalité

Ce fut un très grand honneur pour moi de me voir confier la responsabilité de présider cette importante commission chargée de la discussion générale sur des approches innovantes pour lutter contre l'informalité et promouvoir la transition vers la formalité, dans le cadre de cette 113^e session de la Conférence internationale du Travail. Je voudrais réitérer ma reconnaissance pour cette marque de confiance.

Je tiens avant tout propos à indiquer que les travaux de notre commission se sont déroulés dans un esprit constructif basé sur la concertation, le respect mutuel et le consensus, qui est reflété par la qualité des conclusions auxquelles nous sommes parvenus au bout de deux semaines d'intense réflexion et de partage d'expérience et de connaissances sur cette thématique.

Qu'il me soit donc permis de réitérer mes très sincères remerciements aux deux vice-présidents de la commission, employeurs et travailleurs, et à l'ensemble des membres de cette commission pour leur franche collaboration et leur sens élevé de l'écoute et du consensus, qui

ont grandement facilité mon travail. Je tiens aussi à exprimer ma profonde gratitude aux équipes du Bureau pour l'immense travail de préparation abattu et pour leur grande disponibilité et leurs compétences sur cette problématique.

L'importance de cette discussion, qui porte sur un thème d'intérêt, et les attentes qu'elle suscite auprès des mandants tripartites de l'OIT sont évidentes. Comme indiqué dans le rapport préparé par le BIT pour cette discussion générale, plus de 2 milliards de travailleurs dans le monde sont en situation d'emploi informel et 8 entreprises sur 10 opèrent dans l'économie informelle. Cette réalité du monde du travail pose des défis importants pour la réalisation des droits des travailleurs, l'amélioration de leurs conditions de travail et l'extension de la protection sociale, en particulier pour les travailleurs indépendants. Elle porte aussi atteinte à la promotion du travail décent, freine la productivité et a des retombées négatives sur le développement d'entreprises durables.

C'est pourquoi l'adoption de la recommandation n° 204 a été une étape importante qui a changé la manière d'aborder la question de la transition des travailleurs et des unités économiques vers l'économie formelle et de l'inscrire dans les politiques publiques et les plans d'action des organisations d'employeurs et de travailleurs.

Cette discussion générale nous a permis d'échanger sur les causes profondes de l'informalité, sur nos expériences respectives, sur les bonnes pratiques et approches innovantes et sur les nombreux défis restant à surmonter, mais aussi et surtout sur les actions prioritaires à mettre en œuvre pour accélérer la formalisation de nos économies, sur la base du dialogue social et de la diversité des contextes nationaux. À ce titre, je voudrais rappeler la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, 2019, qui réaffirme notre mandat en faveur de la justice sociale et l'importance d'une approche centrée sur l'humain concernant l'avenir du travail dans le monde.

Les conclusions adoptées par la commission chargée de la discussion générale constituent une bonne opportunité à saisir et doivent pouvoir servir de boussole à nos différents États et leur permettre de mettre en œuvre, dans une concertation tripartite entre gouvernements, employeurs et travailleurs, des plans d'action opérationnels et intégrés pour accélérer la transition vers l'économie formelle, avec l'appui de l'OIT et d'autres partenaires techniques.

Ces actions prioritaires à mettre en œuvre, en combinant différents leviers en matière de politiques, d'amélioration de l'environnement des affaires, de mobilisation de ressources financières et de partenariats stratégiques, contribueront sans nul doute à la promotion d'un développement économique et social plus inclusif qui ne laisse personne de côté.

En définitive, la feuille de route conjointe qui sera élaborée en concertation avec les mandants tripartites – et c'est là l'une des recommandations fortes de notre commission – devra permettre de promouvoir la transition vers l'économie formelle et de lutter contre les discriminations à l'égard des travailleurs et des groupes en situation de vulnérabilité.

C'est sur cette note d'espoir et d'engagement que je voudrais clore mon propos en recommandant sans réserve l'adoption des conclusions de notre commission.

Le Président (original anglais)

Je déclare ouverte la discussion sur le résultat des travaux de la Commission chargée de la discussion générale sur la promotion de transitions vers la formalité.

M^{me} Lisboa Loureiro

Gouvernement (Brésil), s'exprimant au nom d'un groupe de pays
(original espagnol)

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la Bolivie, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, d'El Salvador, de l'Équateur, du Honduras, du Panama, du Mexique, de l'Uruguay, de la République bolivarienne du Venezuela, ainsi que de mon propre pays, le Brésil. Les débats intenses de ces deux dernières semaines ont été l'occasion pour le groupe des travailleurs, le groupe des employeurs et les États Membres de l'OIT de souligner et de réaffirmer l'importance de transitions effectives de l'économie informelle vers l'économie formelle, conformément aux principes définis dans la recommandation n° 204 de 2015. Depuis l'adoption de cet instrument, et, malgré certaines avancées, des défis nouveaux ou plus présents qu'autrefois, tels que les effets du changement climatique et les évolutions technologiques, ont accru la vulnérabilité de certains groupes, dont les jeunes, les personnes âgées, les migrants, les réfugiés, les peuples autochtones et tribaux, les personnes en situation de handicap, les travailleurs domestiques, les travailleurs du soin, les travailleurs à domicile, les vendeurs ambulants, les ramasseurs de déchets, ainsi que les travailleurs ruraux et agricoles, en particulier les femmes. À cet égard, le maintien du terme «genre» dans le texte témoigne du consensus qui s'est dégagé sur l'idée qu'il s'agissait là d'une notion largement reconnue, indispensable pour lutter contre les inégalités et la discrimination. Ce principe est d'ailleurs consacré par divers instruments internationaux, dont la convention (n° 190) et la recommandation (n° 206) sur la violence et le harcèlement, 2019, lesquelles mettent l'accent sur le fait que les mesures de prévention de la violence et du harcèlement doivent prendre en considération la violence fondée sur le genre, en particulier la violence à l'égard des femmes.

Nous estimons que la reconnaissance de l'économie du soin en tant que secteur revêtant une importance stratégique pour l'inclusion sociale, l'égalité de genre et la justice économique doit être une priorité. Nous nous félicitons donc tout particulièrement de l'inclusion dans les conclusions de la proposition du groupe des travailleurs en ce qui concerne la nécessité d'encourager activement les financements publics dans ce secteur, afin de favoriser le travail décent et des moyens de subsistance décents, ainsi que des emplois pleinement formels qui donnent accès à une protection sociale universelle complète, durable, effective et adéquate. Le dialogue social est essentiel pour l'élaboration des solutions nécessaires, parallèlement à l'adoption par les pouvoirs publics de mesures qui devront viser notamment à garantir l'efficacité des inspections du travail. Toutes les voies d'action proposées et consacrées dans les conclusions devront se fonder sur le principe d'une prise de décision centrée sur l'humain, qui ne laisse personne de côté.

M^{me} Wysocka-Madej

Gouvernement (Pologne), s'exprimant au nom de l'Union européenne
et de ses États membres
(original anglais)

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Türkiye, la Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie, l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, pays candidats, de même que l'Islande et la Norvège, pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et de l'Espace économique européen, ainsi que la Suisse s'associent à la présente déclaration.

Nous tenons à souligner l'habileté avec laquelle le président de la commission, Franck Dogoh, directeur général de l'emploi au ministère de l'Emploi et de la Protection sociale de la

Côte d'Ivoire, a dirigé les débats et à l'en remercier très vivement. Son sens de la diplomatie, sa patience et sa maîtrise de la gestion du temps ont permis à la Commission chargée de la discussion générale sur la promotion de transitions vers la formalité de mener à bien ses travaux.

L'informalité concerne 58 pour cent de la main-d'œuvre mondiale et 80 pour cent des entreprises. Pour la plupart des gens, travailler dans l'économie informelle n'est pas un choix mais une conséquence du peu de possibilités d'emploi existant dans l'économie formelle, d'un faible niveau de revenu et de l'absence d'autres moyens de subsistance. Ce phénomène est un sujet de préoccupation pour nous tous. Il constitue un défi de taille pour la réalisation des droits des travailleurs, notamment pour ce qui est de la protection sociale et des conditions de travail. Il freine la productivité et a des répercussions néfastes sur la viabilité des entreprises, les recettes publiques et le champ d'action des gouvernements. C'est un problème complexe, structurel et évolutif qui n'épargne aucune région.

Dans l'Union européenne, l'informalité atteint un niveau inférieur à la moyenne mondiale, mais elle persiste sous différentes formes comme le travail non déclaré, la sous-déclaration des salaires, la dissimulation de revenus, le pseudo-travail indépendant et certaines formes atypiques d'emploi. Ces pratiques créent des lacunes dans la protection des travailleurs et la protection sociale, et mettent à mal l'état de droit, les finances publiques, la loyauté de la concurrence et les capacités institutionnelles.

Nous demeurons pleinement attachés à la recommandation n° 204, qui est un texte de référence au niveau mondial en ce qui concerne la manière de remédier à l'informalité selon une approche fondée sur les droits, inclusive, durable et ancrée dans le dialogue social. Nous appelons de nos vœux un renforcement de la coopération multilatérale qui confère à l'OIT un rôle de coordination, dans la droite ligne de la Coalition mondiale pour la justice sociale et d'initiatives comme l'Accélérateur mondial des Nations Unies pour l'emploi et la protection sociale à l'appui de transitions justes. Les partenariats avec des institutions financières internationales et des banques de développement sont cruciaux, et il faudrait que la formalisation occupe une place de choix dans le programme de développement pour l'après-2030.

Nous sommes parvenus à un consensus sur des conclusions équilibrées, qui pourront servir de point d'appui au Bureau pour élaborer une feuille de route destinée à orienter les efforts que nous déploierons au cours des années à venir en vue de remédier efficacement à l'informalité. La démarche que nous avons suivie est tout aussi importante que le résultat obtenu. Nous souhaitons adresser nos remerciements aux partenaires sociaux – employeurs et travailleurs –, ainsi qu'à nos collègues représentant les gouvernements pour leur participation constructive aux débats. Nous remercions tout particulièrement les vice-présidents, Farooq Ahmed et Anthony Baah. Nos échanges ont contribué à établir une meilleure compréhension mutuelle. Nous remercions aussi très chaleureusement le Bureau pour l'appui efficace et les conseils utiles qu'il nous a fournis, ainsi que les interprètes et les traducteurs qui ont beaucoup facilité nos travaux. Nous espérons vivement poursuivre notre collaboration avec l'ensemble des mandants tripartites afin d'assurer efficacement le suivi des conclusions.

M. Mosaase

Gouvernement (Lesotho)

(original anglais)

Je tiens à remercier tout particulièrement le président de la Commission chargée de la discussion générale sur la promotion de transitions vers la formalité pour son excellent travail. Je voudrais aussi remercier le Kenya, qui a brillamment représenté le groupe de l'Afrique au sein de la commission.

Le Lesotho soutient l'adoption du rapport de la commission, dont les délibérations ont été constructives et très utiles. Le Lesotho entend avancer dans la direction pointée par le rapport et élaborer un cadre stratégique qui facilite la transition conformément à l'article 20 du Protocole sur l'emploi et le travail de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). En tant qu'État membre de la SADC, le Lesotho redoublera d'efforts pour ratifier ce protocole, qui se situe dans la ligne des délibérations de la commission. Pour notre pays, caractérisé par un secteur privé peu concurrentiel, une inadéquation entre l'offre et la demande de compétences et des niveaux élevés d'informalité, de chômage et de sous-emploi, cette discussion générale s'est tenue à un moment critique: la publication récente de l'enquête sur la main-d'œuvre de 2024 confirme que le chômage et l'informalité ont atteint des niveaux inquiétants qui, faute d'intervention urgente, constituent une véritable bombe à retardement. Les plus vulnérables sont malheureusement les femmes et les jeunes.

Nous sommes déterminés à ce que personne ne soit laissé de côté, et à cet effet nous nous employons à accélérer la mise en œuvre de la recommandation n° 204. Les conclusions de la commission chargée de la discussion générale constitueront une assise solide pour une politique globale et inclusive qui favorise la formalisation. Nous prions instamment les autres États Membres d'intensifier, aux niveaux national, régional et international, les efforts visant à favoriser la formalisation. Les discussions consacrées aux transitions ont été larges et multidimensionnelles et ont suivi la ligne tracée par le rapport du Directeur général intitulé *Emploi, droits et croissance: Renforcer le lien*. Par conséquent, les mesures destinées à créer des emplois productifs et à garantir la protection des droits fondamentaux des travailleurs, ainsi que les interventions stratégiques en faveur de la croissance économique, permettront certainement de lutter contre l'informalité, à moyen et long terme. Il est urgent d'agir pour faire progresser le travail décent, la justice sociale et la protection sociale universelle et complète pour tous. Travaillons tous sans relâche, main dans la main avec les partenaires sociaux, pour améliorer le monde du travail.

M^{me} Sánchez

Employeuse (Argentine)

(original espagnol)

Le 12 juin 2015, la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail adoptait la recommandation n° 204. Cet instrument visait à remédier à l'informalité en tant que problème structurel et transversal touchant les pays, grâce à l'élaboration par ces derniers, dans une plus ou moins large mesure, de politiques et d'approches globales à même de promouvoir la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

Cela fait dix ans que cette recommandation a été adoptée. Pourtant, le problème continue aujourd'hui de se poser avec autant d'acuité, voire plus, amenant les gouvernements, les travailleurs et les employeurs du monde entier à se réunir de nouveau et occupant une place centrale à l'ordre du jour de la présente session de la Conférence. Que s'est-il donc passé ces dix dernières années? Il s'en est passé, des choses, et à un rythme effréné, à tel point qu'il nous

est presque difficile de nous souvenir de ce qu'étaient nos vies et notre travail à cette époque-là. Nous avons connu des guerres, une révolution technologique et même une pandémie. Les niveaux d'informalité, eux, sont restés tout aussi inacceptables, portant préjudice et nuisant à la vie des gens et à l'appareil productif.

De toute évidence, ce qui a été fait n'a pas suffi, et il est maintenant nécessaire de changer de stratégie. Il n'existe pas de solution miracle, et la réponse ne peut pas venir d'un seul secteur. Nous ne pouvons pas continuer à lutter contre ce fléau en nous contentant d'une approche diagnostique. Cette voie ne mène nulle part. Nous ne pouvons pas non plus continuer d'appliquer les mêmes mesures d'une façon renforcée, car la situation actuelle et les chiffres nous montrent que ces mesures ont toutes échoué.

Tout a déjà été dit. Ce qu'il faut, maintenant, c'est agir de façon concrète, en adoptant des politiques et des stratégies intégrées et novatrices. Il nous faut un appel à l'action. On ne pourra pas combattre l'informalité avec des réglementations et des normes toujours plus strictes ni en appliquant un système de contrôle et de sanction visant les entreprises formelles, car on voit bien qu'un tel système produit des effets contraires à ceux recherchés. Il faut en finir avec les raisonnements dépassés et les stéréotypes. Nous devons faire preuve de résilience. Nous avons besoin d'un environnement propice à la croissance, d'entreprises solides, productives et compétitives, de politiques de formalisation attractives, de procédures d'enregistrement simplifiées, de mesures d'incitation, de politiques différenciées pour les petites et moyennes entreprises et de promouvoir l'éducation en mettant l'accent sur les secteurs les plus vulnérables. C'est de cette façon uniquement que nous parviendrons à nous engager sur la voie d'une transition vers la formalité en vue d'atteindre le but que nous nous sommes fixé, à savoir le travail décent, productif et librement choisi.

M^{me} Shah
Travailleuse (Inde)
(original anglais)

C'est le cœur lourd que je commence mon discours. Mes pensées vont en effet aux malheureuses victimes de l'accident d'avion qui s'est produit ce matin dans ma ville, Ahmedabad. Je prie pour eux.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour féliciter chacune des personnes présentes dans la salle pour les efforts qu'elles ont déployés et la détermination et la solidarité dont elles ont fait preuve au cours des deux dernières semaines pour donner aux travailleurs de l'économie informelle les moyens de faire entendre leur voix, de gagner en visibilité et d'obtenir la reconnaissance de leur travail et de leur contribution. La lutte qu'Ela Bhatt, fondatrice de l'Association des femmes travaillant à leur compte (SEWA), a engagée il y a cinq décennies contre les idées et les attitudes préconçues à l'égard des travailleuses de l'économie informelle semble maintenant porter des fruits, puisque nous avons aujourd'hui mis la dernière main à une résolution et à des conclusions sur la promotion de la transition vers la formalité.

La recommandation n° 204, qui avait ouvert la voie, va certainement s'en trouver renforcée, ce qui rendra possible l'établissement de programmes axés sur la collecte et la diffusion de statistiques concernant les travailleurs de l'économie informelle et facilitera l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes.

Nous sommes particulièrement heureux que le texte prenne désormais acte des inégalités de genre et de l'existence de groupes souvent exclus des systèmes formels de protection sociale, qui sont de ce fait moins visibles et plus vulnérables. Nous félicitons

également notre groupe, qui a permis la mise en place d'un plan d'action en vue de l'élaboration de politiques et de réglementations inclusives et tenant compte des considérations de genre qui soient favorables à la croissance et à la création de possibilités de travail décent pour les travailleuses de l'économie informelle.

La question du changement climatique – que la recommandation n° 204 a laissé de côté il y a dix ans – nous préoccupe tous au plus haut point désormais. La commission a reconnu que le changement climatique a des effets néfastes quasi permanents sur les travailleurs et a décidé de s'employer à renforcer la résilience climatique des travailleurs de l'économie informelle.

Enfin et surtout, les conclusions mettent en avant le fait que la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle est un processus complexe mais graduel qui doit tenir compte des besoins des travailleurs de l'économie informelle, et que nous devons réformer les politiques, les lois et les réglementations qui sont un frein à la formalisation.

Je voudrais terminer mon intervention en encourageant chacun d'entre nous à continuer à œuvrer en faveur de la reconnaissance de la contribution des travailleurs de l'économie informelle, en particulier des femmes, et d'une approche progressive mais équilibrée de la transition des travailleurs et des unités économiques vers la formalisation.

M. Acosta

Gouvernement (Colombie)

(original espagnol)

Permettez-moi tout d'abord de saluer le travail rigoureux accompli par le Bureau et de remercier toutes les délégations ici présentes pour leur engagement sans faille en faveur du dialogue social, principe fondateur de cette institution et pierre angulaire sur la base de laquelle nous nous employons à édifier un ordre politique international juste, démocratique et durable.

La Colombie réaffirme que la formalisation de l'emploi ne peut être réduite à une simple opération technique ou statistique. Il s'agit d'une décision profondément politique et éthique, qui relève d'un engagement en faveur d'un marché où le travail est considéré non pas comme une marchandise, mais comme un droit humain.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Des millions de personnes, en particulier des jeunes, des femmes et des migrants, restent privées de protection sociale, prises au piège dans des circuits informels qui perpétuent les inégalités et l'exclusion. C'est pourquoi nous saluons le fait que, dans les conclusions issues du dialogue social, il soit fait explicitement mention de la discrimination fondée sur le genre et des répercussions disproportionnées de l'informalité sur les groupes historiquement marginalisés.

De notre point de vue, la prise en considération du genre n'est pas négociable. Ce n'est ni une fantaisie conceptuelle ni une aspiration idéaliste. C'est un outil concret pour corriger les asymétries qui se manifestent au niveau des salaires, des conditions de travail, de l'accès aux services et de la participation au marché.

De la même manière, il est indispensable de souligner que la santé au travail ne peut continuer d'être un privilège réservé à ceux qui bénéficient d'un contrat formel, mais doit être une garantie accordée à toute personne qui consacre ses forces, ses connaissances ou son temps à une activité productive. La formalisation doit aller de pair avec un engagement ferme en faveur d'un accès universel à la santé au travail, notion qui ne doit pas se limiter aux soins médicaux mais doit se traduire aussi par un milieu de travail qui favorise la prévention, la

sécurité et le bien-être global. En effet, assurer la dignité au travail, c'est aussi protéger la vie, et aucune économie ne peut prospérer au prix de l'épuisement, de l'exposition aux risques ou du déni systématique de l'accès aux soins.

Par ailleurs, nous soutenons l'appel des partenaires sociaux à axer le consensus sur la transition vers la formalité et la mise en place d'un marché fondé sur les droits, ce qui nécessite que les acteurs économiques s'engagent à établir des relations de travail favorisant le respect de la dignité humaine de tous les travailleurs.

Dans cet esprit, la Colombie rend hommage aux délégations qui ont défendu avec détermination le maintien du libellé relatif au genre tout au long des discussions de cette commission de la Conférence. Avec les pays frères du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, comme le Brésil, le Mexique et l'Uruguay, nous avons fait valoir que cette commission de la Conférence ne pouvait reculer face à son devoir de justice et d'équité.

La justice sociale que nous défendons ne sera possible que si nous reconnaissons ceux qui ont été systématiquement privés de visibilité. La transition vers la formalité est également un acte de mémoire, de dignité et de volonté politique. Nous saluons les décisions prises par cette institution, qui sont à la hauteur de cette responsabilité.

M^{me} Brishoual
Travailleuse (France)

Alors même que le risque d'informalisation gagne du terrain, y compris dans le Nord global, un message essentiel doit retentir au terme de ces travaux: la transition vers une économie véritablement formelle, garante de droits et de santé et de sécurité au travail, ne pourra aboutir sans un engagement résolu des pouvoirs publics et des entreprises, notamment des multinationales. Trop souvent, ces multinationales établies dans les pays industrialisés externalisent leur production vers des sous-traitants de deuxième, troisième ou quatrième rang opérant dans l'informalité structurelle, là où les droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs sont bafoués, les rémunérations dérisoires et les protections quasiment inexistantes.

Cette informalité dissimulée est bien souvent un choix stratégique au service de la compétitivité économique, mais ce choix nourrit aussi la pauvreté, entretient la précarité et empêche toute perspective de travail décent. Les multinationales doivent désormais être responsables sur l'ensemble de leur chaîne de valeur en exerçant pleinement leur devoir de vigilance. Cela signifie exiger des filiales et des fournisseurs qu'ils opèrent dans la légalité, garantir la liberté syndicale, faire respecter les droits sociaux et assurer des rémunérations décentes.

L'informalité n'est pas un choix librement consenti par les travailleuses et les travailleurs. C'est malheureusement souvent le résultat d'un abandon institutionnel, une condition imposée pour survivre. Tant que les entreprises n'offriront pas d'emplois formels, rien ne changera. Il est grand temps que les grandes entreprises cessent d'être des vecteurs de précarisation pour devenir des moteurs de la formalisation dans une économie plus durable, plus juste et plus respectueuse du climat.

C'est pourquoi, pour garantir la mise en œuvre effective de la recommandation n° 204, et des conclusions qui sont mises au vote cette année, nous appelons à l'instauration de mécanismes juridiquement contraignants de diligence raisonnable ainsi qu'à l'adoption d'un traité international sur la responsabilité des entreprises soutenu par l'OIT. Car oui, il faut un cadre mondial robuste pour rendre les droits effectifs partout, pour toutes et tous.

M^{me} Jiménez Paniagua

Travailleuse (République dominicaine)

(original espagnol)

Permettez-moi de m'exprimer au nom des travailleurs et travailleuses de la Confédération syndicale des travailleurs et travailleuses des Amériques, même si je viens de République dominicaine. Alors que nous célébrons cette année le dixième anniversaire de l'adoption de la recommandation n° 204, nous nous félicitons que la Conférence internationale du Travail, en sa 113^e session, ait tenu une discussion générale sur les moyens de remédier à l'informalité et de promouvoir la transition vers la formalité en faveur du travail décent. Et en tant que participants à la commission, nous nous réjouissons d'être parvenus à élaborer de nouvelles stratégies, qui nous permettront d'aboutir à des résultats plus nombreux et plus importants en vue d'une formalisation du travail, de sorte que la grande communauté des hommes et des femmes de l'économie informelle puisse obtenir des droits et accéder effectivement au travail décent.

Nous soulignons également l'importance de la recommandation n° 204 en tant que cadre essentiel, qui nous a permis, depuis dix ans, de garder ouvert le débat sur cette question. Nous saluons aussi le travail de systématisation des résultats obtenus à l'échelle nationale en matière de formalisation qui est mené dans divers pays du monde. Ces résultats, bien que modestes, nous montrent qu'il est possible d'avancer. Nous autres, syndicats de travailleurs, avons la grande responsabilité d'organiser les hommes et les femmes qui travaillent pour l'économie informelle, afin de rendre le processus de transition vers la formalité plus viable. Nous savons que cette tâche ne sera pas simple, mais elle est indispensable, car ce sont ces hommes et ces femmes qui sont les mieux placés pour faire évoluer les choses à leur niveau, au quotidien, grâce à leur dynamique collective, à leur créativité et à leur esprit d'innovation.

M^{me} Sephomolo

Employeuse (Lesotho)

(original anglais)

Après dix jours d'échanges riches et constructifs, nous nous apprêtons à adopter la résolution contenant nos conclusions relatives à la discussion générale concernant les moyens de remédier à l'informalité et de promouvoir la transition vers la formalité en faveur du travail décent. Cette question n'est pas seulement économique: elle a un impact direct sur la vie, les rêves, les aspirations et la dignité d'une multitude de personnes à travers le monde.

Dans mon pays – le Lesotho –, comme dans bien d'autres, l'informalité est un phénomène important et persistant. Un trop grand nombre de travailleurs compétents et d'unités économiques innovantes restent prisonniers de cette économie de l'ombre, du fait d'obligations injustes et trop complexes. Leur potentiel est inexploité, et leur contribution à nos sociétés sous-évaluée. Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre à nouveau dix ou vingt ans pour réexaminer cette question et conclure alors que quasiment rien n'a changé. Nous devons saisir cette occasion pour agir avec détermination et pragmatisme. Le moment est venu de simplifier la réglementation, de faciliter l'accès aux ressources essentielles et aux technologies numériques et d'investir massivement dans l'éducation et la formation. Notre objectif devrait être de rendre la formalisation intuitive, attrayante et équitable.

J'espère sincèrement que la mise en œuvre efficace de cette résolution, notamment grâce à la feuille de route, permettra d'obtenir des améliorations concrètes et durables. C'est un privilège et un honneur d'avoir participé activement aux travaux de la commission et contribué à une initiative aussi importante. Aujourd'hui, une occasion extraordinaire nous est donnée de

traduire nos engagements en mesures concrètes afin de bâtir un avenir plus juste et plus prospère pour tous.

Je tiens à remercier le vice-président employeur, qui a représenté son groupe avec dynamisme, intégrité et enthousiasme, veillant à ce que chaque message transmette les valeurs auxquelles les employeurs sont attachés. Je remercie également le Président d'avoir dirigé les débats de façon à soutenir nos efforts collectifs et à donner à chacun et chacune d'entre nous les moyens d'aller encore plus loin. Nous remercions aussi le vice-président travailleur et les membres de son groupe; nous apprécions toutes leurs contributions et attendons avec intérêt de continuer à travailler avec eux pour construire un avenir meilleur. Permettez-moi de saluer également l'Organisation internationale des employeurs, qui a assuré le secrétariat du groupe des employeurs, ainsi que les gouvernements, dont nous louons l'engagement indéfectible et la volonté de coopération constructive. Pour un tripartisme efficace, il est essentiel que chacun défende son point de vue avec énergie, dans un esprit collaboratif, dans le but de trouver des solutions viables et durables. Continuons d'avancer ensemble, avec détermination et optimisme.

M. Marjit
Employeur (Inde)
(original anglais)

Je suis heureux d'avoir pu contribuer aux travaux de la Conférence. Ce fut pour moi un moment fort. C'est la première session à laquelle je participe et je m'en souviendrai toute ma vie.

Nous avons discuté d'approches innovantes pour remédier à l'informalité. Les échanges ont été riches, constructifs et ont permis d'élargir les perspectives grâce à un véritable dialogue tripartite. Grâce à l'esprit de collaboration qui a prévalu, notre approche globale a gagné en cohérence. L'informalité persiste en raison de l'accès limité à l'emploi formel, de contraintes institutionnelles et réglementaires, de pressions démocratiques et démographiques, de l'urbanisation galopante et de la succession de chocs économiques. De nombreux travailleurs et unités économiques restent dans l'informalité par nécessité, faute de solutions formelles viables.

Pour promouvoir la transition vers la formalité, il faut agir sur plusieurs fronts. Il s'agit notamment de tirer parti des technologies numériques en vue de simplifier l'enregistrement et la fourniture de services, de favoriser les partenariats intersectoriels et d'intégrer les stratégies de formalisation dans des programmes de développement durable plus larges. Il est indispensable de veiller à ce que ces efforts soient inclusifs, en particulier pour les femmes et les jeunes.

Notre commission a mis particulièrement l'accent sur trois impératifs stratégiques. Dans le cadre du premier (renforcement des capacités gouvernementales et institutionnelles), nous nous sommes concentrés sur la principale priorité, à savoir le renforcement de la capacité des institutions publiques à concevoir et à mettre en œuvre des politiques de formalisation efficaces, ainsi qu'à en assurer le suivi. Le deuxième impératif (promotion du partage des connaissances et de la coopération) est ciblé sur la manière dont le partage d'expériences et de solutions pratiques entre les mandants peut accélérer l'apprentissage et favoriser l'élaboration de politiques plus adaptées. Le troisième impératif (développement de systèmes de données et d'outils numériques collaboratifs) est axé sur le renforcement des solutions, des systèmes de données et des compétences numériques et sur l'amélioration de la compréhension de l'informalité, en vue d'éclairer la prise de mesures ciblées. Je souhaiterais signaler ici que, en Inde, nous avons accordé beaucoup d'importance à la numérisation en

lançant de grandes initiatives telles que les portails e-Shram et Education to Employability (de l'éducation à l'employabilité).

Pour conclure, je suis convaincu que la mise en œuvre effective de ces nouvelles recommandations viendra appuyer une croissance productive, ce qui est fondamental si nous voulons traiter les causes structurelles de l'informalité. Je remercie la Conférence, en particulier la commission, nos vice-présidents et le président de nous avoir offert une telle occasion, et je ne saurais trop remercier l'Organisation internationale des employeurs et l'OIT pour ce formidable travail, qu'il nous faut poursuivre.

Résolution et conclusions relatives à la discussion générale concernant les moyens de remédier à l'informalité et de promouvoir la transition vers la formalité en faveur du travail décent

Le Président (original anglais)

Nous allons maintenant passer à l'adoption de la résolution proposée relative à la discussion générale concernant les moyens de remédier à l'informalité et de promouvoir la transition vers la formalité en faveur du travail décent, qui contient les conclusions de la commission, dont le texte figure dans le Compte rendu des travaux n° 7A.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte la résolution proposée et les conclusions qu'elle contient dans leur intégralité?

(La résolution et les conclusions sont adoptées.)

Je tiens à remercier tous les membres de la commission ainsi que les membres du personnel du secrétariat qui œuvrent en coulisse pour leur engagement et leur dévouement. Félicitations à toutes et tous pour ces excellents résultats. Nous sommes ainsi parvenus au terme de nos travaux pour cet après-midi. Je remercie tous les participants de leur contribution et déclare la séance levée.

(La séance est levée à 18 h 30.)